

# CONSEIL MUNICIPAL DU

## 14 AVRIL 2026

**Présents** : Mr Charles de Vallavieille, Mr Guy Dubourg, Mme Karine Plaisance-Dubois, Mr Jean-Philippe Lesseline, Mr Philippe Marie, Mme Christiane Lepetit, Mme Brigitte Marie, Mr Patrice Malhomme, Mme Sarah Lebas, Mme Axelle Savary, Mme Séverine Sauvey, Mr Vincent Delaunay, Mme Delphine Sorel, Mr Thomas Vasche, Mr Anthony Hautemanière.

Le compte-rendu de la réunion de conseil du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

### **1 Information élections de la communauté de communes de la Baie du Cotentin**

La direction générale de la communauté de communes de la Baie du Cotentin a, par courriel du 3 avril 2026, informé le conseil de la réunion devant se tenir le 9 avril 2026 pour l'installation du conseil communautaire.

Mr Charles de Vallavieille et Mr Guy Dubourg, en qualité de délégués communautaires, ont assisté à cette réunion.

Ont candidaté à la présidence Ludovic Spiers (Carentan-les-Marais), Karl Dupont (Beuzeville-la-Bastille) et Franck Simon (Carentan-les-Marais) – A été élu Ludovic Spiers avec 27 voix contre 18 pour Karl Dupont et 3 pour Franck Simon.

Nous comptons désormais un vice-président, M. Guy Dubourg, élu à 27 voix contre 21 pour Irène Deladune (Picauville).

M. Guy Dubourg, 4ème vice-président, sera en charge du développement durable / transition. Le conseil municipal le félicite pour son élection et son engagement.

### **2 Modification délibération désignation délégués pour la commission électorale**

Aux termes du conseil municipal du 20 mars 2026 ont été désignés délégués à cette commission : Mme Séverine Sauvey, Mme Karine Plaisance-Dubois, Mr Philippe Marie, Mr Patrice Malhomme, Mme Delphine Sorel.

La fonction d'adjoint de Mme Karine Plaisance-Dubois ne lui permet pas de siéger à cette commission.

Mme Axelle Savary s'est proposée en lieu et place de Mme Karine Plaisance-Dubois, ce qui est accepté par le conseil municipal.

#### **Délibération n°4-04-26 : remboursement de frais à un agent**

Madame Pascaline Hamelin, dans le cadre de ses fonctions au musée, s'est rendue au salon du tourisme d'Argentan les 7 et 8 mars 2026 et a réglé personnellement des frais de chambre d'hôtel pour 71,99 euros et de repas pour 21,50 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de ces sommes à Madame Pascaline Hamelin.

### **3 Ecole primaire : horaires garderie, infiltration d'eau, prêt estrade**

Les délégués de la commission école informent le conseil que suite à un sondage réalisé à leur demande auprès des parents par Madame Launey, directrice, la moitié d'entre eux sont favorables à l'ouverture de la garderie dès 7h30 au lieu de 7h45 à ce jour. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ouverture de la garderie dès 7h30, le reste des horaires étant inchangés.

#### ➤ Infiltration d'eau :

Les délégués de la commission école ont pu constater des infiltrations d'eau dans la classe des CM, malgré l'intervention de Mr Serge Laurence, couvreur, au cours de l'été 2025. Ce problème d'infiltration est récurrent.

Mr Malhomme indique qu'il existe des peintures imperméables et se propose de se renseigner à ce sujet. Il pourrait être également envisagé de changer ou recouvrir le toit. Des devis vont être demandés. Une visite sur site sera organisée avec Mr Malhomme et Mr Dubourg.

#### ➤ Prêt estrade :

Une chorale constituée des enfants des écoles de Picauville, Chef-du-Pont, Sainte-Mère-Eglise et Sainte-Marie-du-Mont se produira le 22 juin prochain au gymnase de Picauville. Il nous a été demandé de prêter l'estrade de la salle de pôle de vie.

Le conseil n'est pas opposé à ce qu'elle soit prêtée pour les besoins des enfants scolarisés à Sainte-Marie-du-Mont, et exclusivement pour eux.

Aucune information n'a été communiquée quant à la surface demandée, aux horaires de montage et démontage et aux personnes qui en assureront la charge (bénévoles, personnel de la commune ?). Mme Lebas se charge d'en faire la demande auprès de Madame Launey, directrice de l'école. En outre, l'estrade est assurée via le contrat souscrit pour la salle du pôle de vie suite au passage de la commission de sécurité. Quid de l'assurance si elle est déplacée. Aucune décision n'est prise ce jour, et la question sera de nouveau abordée lors du prochain conseil municipal.

### **4 Demande de subvention pour l'association ACCUEIL**

Le centre social rural ACCUEIL est une association qui a pour champ d'action la communauté de communes de la Baie du Cotentin, elle propose notamment les portages de repas, des ateliers mémoire, des activités sportives, des aides au transport.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'association ACCUEIL une subvention de 1 € par habitant, soit 694 euros.

### **5 Demande de subvention pour l'association Avenir Sportif**

L'association Avenir Sportif a transmis ses comptes annuels et a sollicité une demande de subvention de 3.500 euros, montant supérieur aux années précédentes expliqué par des dépenses exceptionnelles effectuées par l'association (achat de buts, les anciens n'étant plus conformes, de peinture, d'engrais...).

Aussi, à titre exceptionnel, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 3.500 euros à l'association Avenir Sportif.

Il est rappelé à l'association que le calendrier des matchs de foot doit être communiqué à la mairie en heure et en temps, en ce compris, celui des matchs reportés, afin de faciliter l'organisation de la tonte du terrain (prise en compte de la météo et de l'emploi du temps des agents d'entretien).

### **6 Etude de devis Sotelec**

5 devis ont été réalisés par la société Sotelec pour le remplacement de candélabres rue du Joly, rue des Manneville, Rue de la 101ème Airborne et à l'Estaminet, s'élevant entre 689,90 euros à 1.003,90 euros.

Un accord de principe est donné par le conseil municipal pour le remplacement des candélabres. Il va toutefois être demandé à la société Sotelec de détailler ces devis, afin de connaître le montant des fournitures et de la main-d'œuvre.

Un devis a également été fait par cette société pour le remplacement du candélabre accidenté situé au 47 rue de la 101ème Airborne, lequel sera pris en charge intégralement par l'assurance. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis s'élevant à 1.899 euros HT.

### **7 Etude de devis broyage**

Mr Jean-Philippe Lesseline informe le conseil des devis effectués pour le broyage des bernes des routes (environ 25 kms aller et retour), devant être effectué courant mai 2026. La société 2L Paysage propose un forfait de 70€ au kilomètre.

La société Blaizot Sainte-Mère-Eglise propose un forfait de 60€ à l'heure.

Mr Jean-Pierre Lelerre a également été sollicité, n'a pas établi de devis, n'ayant pas de disponibilité courant mai.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise Blaizot de Sainte-Mère-Eglise.

### **8 Demande de financement voyage scolaire**

Un enfant habitant Sainte-Marie-du-Mont est scolarisé en CM1 à l'école primaire d'Isigny-sur-Mer (14) et l'école a adressé une demande de financement de voyage scolaire (Puy du Fou).

Après discussions, une partie des élus souhaitent prioriser les élèves de l'école de Sainte-Marie-du-Mont et apporter son soutien lors des voyages et sorties scolaires organisées par l'école de la commune.

Ont voté pour : 1 ;

Ont voté contre : 14 ;

Cette demande est donc rejetée.

### **9 Nouvelle grille tarifaire musée 2026-2027**

Il s'agit ici non pas de changer les tarifs, mais de simplifier la grille tarifaire pour faciliter sa lecture par les employés du musée.

Cette nouvelle grille, réalisée par Madame Pascaline Hamelin, est présentée au conseil municipal. Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette nouvelle grille tarifaire.

Monsieur le Maire invite les élus à réfléchir sur l'évolution de la grille tarifaire, afin d'anticiper son éventuelle modification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

### **10 Questions diverses :**

➤ **Droit de préemption :**

Le maire informe le conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie concernant la vente de la maison située 42 rue de Thouays.

Le conseil municipal ne souhaite pas user de son droit de préemption ;

➤ **Information réponse du Préfet :**

Suite au courrier adressé à la Préfecture de la Manche le 29 janvier dernier auquel était joint la pétition concernant la dangerosité du carrefour de la Madeleine ayant causé le décès de Madame Thérèse Cousin, une réponse y a été apportée le 18 février.

La préfecture indique avoir dressé un « état des lieux de l'accidentalité du carrefour » et alerté le service des routes du Conseil Départemental qui reviendra vers la mairie ;

- Renouvellement du dépôt d'étalement des moules non commercialisables :  
M. Anthony Hautemanière informe le conseil d'une demande d'avis de la section régionale conchylicole de Normandie pour le renouvellement du dépôt des moules non commercialisables situé à Sainte-Marie-du-Mont.  
Le conseil donne un avis favorable pour l'étalement des moules dans la zone définie du domaine public ;
  
- Désaffectation et déclassement rétroactif de terrains du domaine public :  
Le maire informe que lors de la cession du camping municipal en 1992 et des cessions ultérieures de terrains au profit des propriétaires du camping en 1999, 2000 et 2003, les délibérations entérinant la décision de vendre ces biens n'ont pas fait état de leur désaffectation à un service public ou à l'usage direct du public et de leur déclassement du domaine public de la commune (ou du CCAS de l'époque) au profit du domaine privé.  
Le conseil autorise qu'il soit pris une délibération en ce sens, et ce, à titre rétroactif comme l'autorise l'article 12 de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, entrée en vigueur le 21 avril 2017 ;
  
- Demande de la MAM les p'tits mouss :  
Il est fait part au conseil que la MAM demande que leur pelouse soit tondue par les services de la commune. Il a été précisé aux nouveaux élus que les assistantes maternelles sont locataires du bâtiment et par conséquent il leur incombe l'entretien de la pelouse. Le conseil ne donne pas suite à cette demande ;
  
- Demande de retrait de sable à la brèche des balançoires :  
Il est fait part au conseil que l'accès à la brèche des balançoires avec des chevaux est dangereux à cause de l'amas de sable, ce qui réduit leur visibilité.  
Le maire précise que la commune n'a pas compétence pour enlever ou déplacer du sable et que la demande doit être faite auprès des services de la direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ;
  
- Demande concernant le raccordement au réseau électrique des ombrières :  
Monsieur le maire explique que pour des raisons techniques, l'installation n'est pas encore raccordée et que des démarches administratives sont nécessaires avant la mise en service. Il est précisé que cette installation n'a rien coûté à la commune qui n'en n'est pas propriétaire, la commune a seulement consenti à la société West-Energie un droit d'occupation du sol ;
  
- Demande concernant le personnel :  
Il est fait part au conseil que Mme Valérie Yvet-Tourainne, en disponibilité, demande à reprendre un poste d'agent d'entretien de 18h50 par semaine.  
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il l'a rencontrée dernièrement à ce sujet et que Mme Yvet-Tourainne souhaite obtenir plus d'heures et qu'à ce jour, aucun poste lié à son grade d'agent technique n'est disponible ;

- Demande concernant les caméras :  
Est-ce nécessaire d'avoir des caméras à Sainte-Marie-du-Mont ?  
A ce jour, étant classé site à risque, nous avons l'obligation d'installer des caméras sur le site d'Utah Beach pour la sécurité.  
Compte-tenu des dégradations constatées dernièrement, des caméras seront installées au pôle de vie.
- Demande concernant les lampadaires :  
En vue du remplacement de certains lampadaires, des tests ont été effectués de jour.  
C'est pourquoi ils ont pu être aperçus allumés en pleine journée ;
- Demande concernant le fleurissement :  
Une demande a été faite pour que la commission embellissement se réunisse. Cette réunion aura lieu le mardi 21 avril à 17h00 en mairie en présence du personnel technique ayant déjà réfléchi au sujet ;
- Demande concernant le projet ancienne poste :  
Conformément à la délibération du 14 novembre 2023, approuvant l'avant-projet, le budget prévisionnel et donnant tout pouvoir à monsieur le maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la poursuite du projet, l'appel d'offres a été lancé avec l'appui de la CCBDC pour permettre un commencement de travaux en septembre 2026. Il est bien entendu que les marchés ne seront notifiés qu'à réception des accords de subvention.  
Il a été décidé d'afficher à la mairie et d'intégrer à la prochaine lettre montoise les plans du permis de construire pour une meilleure information de la population.

